



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



05152



Distr. LIMITEE

ID/WG.165/21

21 novembre 1973

Original : FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays

Vienne, 26-30 novembre 1973

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience de la Mauritanie, 1950-1972^{1/}

par
Baba Ould Sidi Abdallahi*

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

* M. Baba Ould Sidi Abdallahi est Directeur de l'industrialisation au Ministère de la planification et du développement industriel, Nouakchott.

id.73-7684

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

La République Islamique de Mauritanie est située sur la Côte Occidentale du Continent africain, elle est limitée à l'Est par le Mali, au Nord par l'Algérie et le Sahara sous domination espagnol, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Sud par le Sénégal.

Le Territoire de la République couvre une superficie totale de 1.037.700 km², elle possède une côte basse et rectiligne longue de 700 kms, bordée d'une cordons dunaires étroit et n'offrant qu'une baie abritée la Baie du Levrier, où se trouve le port de Nouadhibou.

Le relief à l'intérieur du pays est peu accentué, il est constitué généralement de plaines caillouteuses, de zone de dunes vives dans le nord et de dunes fossiles dans le sud.

On peut noter la présence de deux massifs importants qui sont les plateaux de l'Adrar jusqu'à 500 m et ceux de l'Assaba et du Tagant, qui sont moins importants. En ce qui concerne le climat, la Mauritanie est caractérisée par une insuffisance générale des précipitations. Cette quasi-sécheresse limite fortement la végétation, ce qui a pour première conséquence de restreindre les possibilités de l'élevage et surtout de l'agriculture et de faire l'aridité le caractère dominant du pays.

Il ne faut pas remonter très loin dans le temps pour dire jusqu'à quelle date la Mauritanie était un pays sans industrie. Rattachée administrativement au Sénégal, sous le colonialisme soit jusqu'à 1960, notre pays l'était aussi économiquement.

Avec une population qui avoisinait à peine le million d'habitants et 80% de desert, la Mauritanie n'a eu aucun attrait sur les colons étrangers et a été toujours considérée comme une région marginale constituant une voie de passage entre le Maghreb et l'Afrique Occidentale. Ce territoire était peuplé de populations qui n'ont jamais eu sympathie pour l'Administration coloniale, ce qui avait pour conséquence de créer une certaine insécurité, donnant un caractère de précarité à la colonisation.

C'est ainsi que dès le lendemain de l'Indépendance soit le 26 Juin 1961, le Gouvernement a promulgué une loi portant Code des investissements et qui avait pour but de donner aux investisseurs étrangers un certain nombre de garanties et surtout certains avantages fiscaux.

A la même époque s'annonçait la mise en exploitation de l'important gisement de fer de la Kédia d'Idjil. Ni le code des investissements de 1961 ni l'exploitation d'un important gisement n'eurent des conséquences sur le développement industriel du pays et ceci pour des raisons tout à fait différentes. Les atouts indispensables à la création d'une certaine industrie n'étaient pas existants chez nous et les contraintes étaient multiples.

Parmi ces contraintes il faut citer l'étroitesse du marché, le manque de débouchés, l'absence de toute infrastructure, le manque de concentrations humaines importantes et le manque de main-d'œuvre qualifiée.

1.- Contraintes physiques :

a) Transport

La mobilité d'un produit tant en aval qu'en amont d'une unité de fabrication doit être grande pour ne pas créer des charges supplémentaires, à la valeur de réalisation du produit, au niveau de la distribution. L'immensité du territoire de la République et la dispersion des populations

constituent des difficultés insurmontables qui ne permettent de produire qu'un certain nombre de produits qui sont justifiés par d'autres raisons et qui ne seront transportés que sur les mêmes voies que les produits auxquels ils se substituent ou des objets peu encombrants dont le coût de transport est négligeable.

Dans le cas d'une industrie de substitution le produit doit parcourir les mêmes distances et partir du même point que celui auquel il se substitue c'est le cas du sucre, dont l'usine est en construction à Nouakchott.

Il est à noter que cette contrainte des coûts de transports élevés n'est pas unique à la Mauritanie, mais propre à tous les pays possédant un réseau d'infrastructure de communications peu développé, dont le volume de marchandises transportées n'est pas suffisant pour jouir des économies d'échelle possible en ce domaine et surtout où le coefficient de remplissage tend vers 0,5/camion plein à l'aller, vide au retour. Cette situation est très importante chez nous, où la distribution des produits importés justifie l'aller charger et où le retour s'effectue dans la plus part des cas à vide.

Ces obstacles ne pouvant être surmontés à court terme, il va falloir en tenir compte dans toute stratégie d'industrialisation, pour le choix des types d'industries à installer dans le pays et des produits à fabriquer.

B) Ressources énergétiques

L'abondance de l'énergie et de l'eau à des prix convenables est un facteur important pour la localisation et le développement des centres industriels. Or la carence de possibilité locale d'exploitation de sources énergétiques ainsi que la difficulté d'approvisionnement en eau rendent quasi-insurmontable les difficultés créées par l'implantation de certaines industries, dont la localisation devrait absolument tenir compte de la disponibilité de ces ressources en quantité suffisante et à des prix acceptables.

Ceci est le cas d'une gamme importante d'industries, dont la sidérurgie et le textile par exemple.

2.- Contraintes humaines, administrative et financières

a) Ressources humaines :

Les ressources en main-d'œuvre spécialisée sont loin d'être suffisantes pour permettre la satisfaction des projets industriels envisagés, c'est pour cette raison que le recours aux techniciens étrangers est encore indispensable, or ceux-ci en plus du fait qu'ils coûtent cher n'ont pas toujours la substitution souhaitée entre étrangers et nationaux.

Cette rareté et le fossé difficile à combler entre nationaux et étrangers expérimentés ne peuvent être éliminés à court terme. Aussi faut-il, dans la prospection industrielle actuelle en tenir compte, et rechercher de ce fait des projets dont la technicité n'est pas poussée à l'extrême et dont l'exigence en Main-d'Oeuvre hautement qualifiée n'est pas très grande.

Pour surmonter cette difficulté à long terme il faudra, dès à présent améliorer le niveau général des travailleurs en leur assurant une formation continue, jusqu'à l'usine et en multipliant les centres de formation.

b) Taille du marché interne et la production

Nous avons déjà indiqué plus loin que la population du pays est très réduite pour assurer un marché intéressant. Si l'en ajoute à cette faiblesse numérique de la population le fait qu'il s'agit en grande partie d'une population nomade dispersée, donc de consommateurs éventuels difficiles à atteindre et qui sont habitués à une certaine auto-suffisance et possédant des caractéristiques de consommation assez fixes et si l'en prend en considération le très faible revenu de la majorité des habitants (donc un bas niveau de produits commercialisés), un effort d'industrialisation ne devra porter que sur des produits destinés à l'exportation, s'il s'agit d'une production dépendante des effets d'échelle. Dans le cas où la taille de l'unité de production peut être petite et où le but à atteindre serait la satisfaction de la consommation locale, une préférence devrait être accordée au produit n'exigeant aucun montage compliqué ou standardisation adéquate, (exemple : allumettes, sucre, tissus, farines etc...).

c) Protection tarifaire et perméabilité des frontières

Un obstacle important à l'application de façon générale, d'une politique de substitution aux importations, est constitué par la perméabilité des frontières du pays. En effet, l'étendue et la liberté de passage des frontières limitent sérieusement l'utilisation de la stratégie, qui consiste en la réalisation de certaines industries de substitution aux importations, dans le cas de produits favorables à la fraude et dont la production locale nécessiterait des mesures protectionnistes importantes et coûteuses.

2.- Effets de liaison :

On a déjà fait allusion à la désarticulation du pays à l'occasion notamment de la localisation des activités économiques (pêcheries, et mines au nord, administration et services au centre, agriculture et élevage au sud).

Cette caractéristique spatiale a une signification beaucoup plus conséquente lorsqu'elle est analysée en terme de complémentarité ou effet de liaison entre les différentes composantes de l'activité industrielle. L'on constate en effet un cloisonnement entre les différentes branches industrielles, de sorte qu'il n'existe pas, par exemple, comme cela devrait être le cas normalement, d'effet perceptible de l'activité des pêcheries sur l'agriculture ou l'élevage.

C'est cette situation qui a d'ailleurs amené certains économistes à considérer notre pays comme étant un exemple typique de pays à économie dualiste à l'extrême. Il y a, en effet peu de liaisons entre le secteur traditionnel et le secteur moderne de l'économie. Aussi le taux de croissance rapide du secteur n'a-t-il eu que peu de repercussions sur le reste de l'économie. La rapide augmentation de la production de minerai de fer et les investissements importants réalisés dans le secteur de la pêche, ont permis au secteur moderne d'atteindre un taux de croissance moyen de plus de 14% par an à prix constant entre 1960 et 1970. En revanche pour la même période la croissance du secteur traditionnel a été inférieure à 3% par an. En 1969 par exemple le secteur moderne a contribué à raison de deux tiers à la formation du PIB, mais par suite de transfert de capitaux très importants, il n'entre en fait que pour 55% seulement du PNB. Toutefois les Sociétés minières qui constituaient les seules industries du pays, alimentent les recettes publiques à concurrence de 25%. En moyenne, le PIB total a augmenté de 10% au cours de la dernière décennie, mais seulement de 6% pendant les cinq dernières années, alors que la population a progressé en moyenne de 3 à 5%/an. Le PNB par tête est environ 10 fois plus élevé dans le secteur moderne que dans le secteur traditionnel. Si on continue à prendre pour année de référence 1963 le PIB total par tête a atteint en moyenne 148 dollars alors que le revenu par habitant dans le secteur traditionnel ne s'élevait qu'à 60 dollars.

La répartition des dépenses de PNB est en grande partie influencée par le secteur minier. Plus de deux tiers des investissements ont été consacrés à des fins directement productives, en grande majorité dans le secteur privé, et ont ainsi permis de jeter les bases d'un développement économique rapide. En 1968, lorsque les investissements dans l'exploitation du minerai de cuivre ont atteint un niveau élevé, la formation totale de capitale fixe a été portée au taux très élevé de 33% du PNB.

- On peut se rendre aisément compte que le développement économique de la Mauritanie est actuellement basé sur trois secteurs clé : l'industrie extractive, l'élevage et la pêche. Le secteur minier appartient presque entièrement à des entreprises étrangères ; c'est pourquoi son impact sur le reste de l'économie reste insignifiant. En effet, plus de la moitié de la valeur ajoutée par l'industrie extractive quitte le pays sous forme de transferts, et l'emploi de nationaux par les sociétés minières reste extrêmement limité.

Le secteur traditionnel, qui est constitué par l'élevage et l'agriculture restent qu'à même veué à la subsistance et peut difficilement être exploité dans son état actuel de façon industrielle. L'introduction de l'industrie dans ce domaine, étant bénéfique à plus d'un titre, pour l'ensemble du pays et permettrait surtout, la disparition de cette économie dualiste non viable pour le développement harmonieux d'une nation. Il va falloir améliorer l'élevage pour permettre la production d'espèce d'abattage de bonne qualité et pouvant être disponible toute l'année, dans le secteur de l'agriculture, les terres de culture doivent être exploitées rationnellement pour permettre le passage à une agriculture industrielle justifiant l'implantation de certaines unités de production.

Quant au développement de l'industrie de la pêche, celui-ci ne progressera guère tant que le pays ne se sera doté :

- 1°) d'une infrastructure adéquate (port, atelier de réparation, frigorifique, etc...)
- 2°) d'une flotille de pêche nationale, permettant de subvenir aux besoins en matières premières de nos industries et rentabilisée par le monopole de la vente et exportation de produits frais et non ouvragés.

En ce qui concerne l'exploitation du minerai de fer, celle-ci a eu très peu d'effet sur le reste de l'économie. La situation géographique du gisement au nord du pays y est pour quelque chose, mais l'obstination de la Société à éviter de réaliser ou de faire usage de toute installation pouvant avoir un autre objet, a fait que ni le port, ni le chemin de fer, ni les centrales électriques n'ont pu être intégrés dans le circuit économique du pays.

C'est en conclusion de cette situation, que certains économistes disent de la Mauritanie, qu'elle est le pays à économie dualiste, en considérant l'existence au Sud du pays d'une agriculture de subsistance ou économie traditionnelle. En 1969 le Gouvernement mauritanien a décidé la réalisation d'un programme important comportant trois projets principaux en vue du développement des industries de la pêche à Nouadhibou.

Ces projets qui étaient :

- 1°)- la construction d'un port de pêche
- 2°)- la création d'un armement national de pêche
- 3°)- l'implantation d'usines de traitement.

Deux organismes semi-publics ont été créés à cet effet, il s'agit de :

- la Société Mauritanienne d'Armement et de Pêche
- et de la Société Mauritanienne des Industries de la Pêche.

Il faut noter qu'à cette époque la Mauritanie disposait de très peu de cadres nationaux et a été amené pour cela à confier ces deux importantes affaires à un entrepreneur étranger. Une gestion déplorable et l'insuffisance des ressources financières ont malheureusement fait échouer les projets alors qu'ils étaient encore en cours de réalisation.

De ces ambitieux projets ont été en définitive réalisés :
le port de pêche, l'usine de farine et un frigorifique.

À la même époque le Gouvernement Espagnol avait dans le cadre de l'accord qui lie nos deux pays entrepris la réalisation d'un complexe comportant trois usines destinées au traitement du poisson. À l'heure actuelle le plus grand souci du Gouvernement mauritanien dans le cadre du développement des industries de la pêche, concerne l'approvisionnement en matière première des unités existantes, c'est pourquoi toutes les autorisations de pêche que nous accordons aux bateaux de pêche étrangers sont soumises à l'obligation de débarquer une part des prises à terre. L'autre grand souci du gouvernement est d'agrandir le port de pêche pour permettre le futur développement des industries dont la capacité théorique actuelle est plus importante que celle du port soit au total 262.500T/an contre 350.000T/an de capacité de traitement.

Les investissements réalisés dans le secteur des industries de la pêche de 1963 à 1973

en ouguiyas (40 UM = US \$ 1).

Investissements publics

| | |
|--|-------------|
| - port de pêche et installations annexes | 282.400.000 |
| - SOMAP-SOMIP..... | 527.000.000 |

Investissements privés

| | |
|--|-------------|
| - SURVIF - entrepôts frigorifiques..... | 1.300.000 |
| - SOMAUPECO- entrepôts frigorifiques.... | 260.000 |
| - IMAPEC..... | 400.000.000 |

Soit un total de : 1.210.960.000 UM.

Les industries existantes se répartissent comme suit :

Les Industries de Pêches :

Toutes les industries de pêche existantes sont concentrées au port de Nouadhibou, elles comprennent :

- 1°) le complexe des Industries Mauritanienne de Pêche

Ce complexe qui constitue un investissement de près de 400.000.000 UM, comprend les installations suivantes :

- a) une conserverie de poissons traitant uniquement les thonides sa capacité est de 3500 Tonnes/an.
- b) un atelier de congélation, d'une capacité de 40 à 50 tonnes par jour, 85 tonnes/jour de glace et 1900 tonnes de stockage à 20°C.
- c) une usine de farine et huile de poisson capable de traiter 200 tonnes de poissons frais par jour
- d) un atelier de salage séchage pouvant produire jusqu'à 6000 tonnes de poissons traités.

2°) La Compagnie Mauritanienne pour l'armement, la Pêche, l'Industrie et le Commerce (COMAPIC).

Cette Société exploite une importante usine de farine et huile de poisson d'une capacité de 600T/jour et réalise la mise en sacs et en siles de sa production.

Il faut noter que cette usine appartient à SCMIP, donc à l'Etat mauritanien.

3°) Société des Frigorifiques de Mauritanie (SOFRIAA)

Cette société qui est devenue une Société de Service uniquement, exploite un entrepôt frigorifique appartenant à l'Etat, dont la capacité de congélation est de 40 tonnes/jour, 50 tonnes/jour de glace et 4000 tonnes de capacité de stockage à 20°C de température.

Les produits congelés dans ces installations sont emballés en caisses et exportés vers l'Europe et le Japon.

Les Industries animales et de transformation
l'Abattoir Frigorifique de Kaédi

Cet Abattoir a une capacité de production de 3000 tonnes/an et comporte :

- une chambre de viande ladre à 16°C
- une chambre de ressuyage à + 1°C
- deux chambres de conservation et de réfrigération de 0°C à 1°C
- une fabrique de glace d'une capacité de 1 tonne/jour

L'Usine d'allumettes de Nouakchott

Cette usine qui vient d'être achevée est réalisée par la Société Mauritanienne d'Allumettes et a commencé sa production à une cadence de 8000 cartons par an.

Boissons gazeuses :

Une usine capable de produire l'équivalent de 20.000 m³ de boissons gazeuses par an, est en voie d'achèvement à Nouakchott.

Cette unité dont la production doit se substituer aux importations a nécessité un investissement de 22.000.000 UM. / Des projets industriels importants sont en voie d'exécution il s'agit de :

1°) Complexe industriel sucrier de Nouakchott

Ce complexe dont la réalisation a commencé comportera :

- une raffinerie de sucre d'une capacité de 160T/jour
- une agglomérerie en pains de 150T/jour
- une agglomérerie en morceaux de 10T/jour.

Cette unité qui représente un investissement de 250.000.000 UM, est destinée à satisfaire les besoins en sucre du pays, par le traitement de sucre brut importé dans la première phase et par la suite elle sera appelée à s'intégrer à un complexe agro-industriel dont la réalisation est à l'étude.

A sa deuxième année de fonctionnement le complexe sucrier devra permettre l'emploi de plus de 1000 personnes.

2°) Minoterie : Ce projet, qui est assez avancé sera réalisé par un groupe de privés mauritaniens, il permettra de satisfaire les besoins du pays en farine, semoule et biscuit et mettra à la disposition des nouvelles fermes un aliment de bétail de bonne qualité.

Cette usine qui pourra traiter plus de 50.000T/an de blé nécessitera un investissement de 50.000.000 UM.

3°) Sacherie : un important projet de fabrication de sac en polypropylène tissé sera bientôt réalisé à Nouakchott. Les promoteurs de ce projet se proposent de réaliser un investissement de 50.000.000 UM. La production de cette unité sera destinée à l'ensachage des concentrés de cuivre produit à Akjeujt, de la gomme arabique du riz et de la farine de pois son.

La Société Mauritanienne des Sacs se propose d'exporter une partie de sa production sur le marché de son associé Hollandais.

4°) Textiles : un projet de textiles, comportant une importante usine de textiles et une plantation de coton est actuellement à l'étude et sera réalisé à Rosso sur le Fleuve Sénégal dès le début de l'année prochaine.

L'ensemble des projets reconnus pour être réalisés dans le prochain quinquenna sont en annexe.

À l'heure actuelle, le Gouvernement mauritanien dispose d'un code des investissements, prévoyant certains avantages fiscaux dans le cadre de trois régimes précis (loi 71.028 du 2 février 1971).

Ces trois régimes sont :

- a) le régime de la promotion industrielle, qui exige un investissement de 6 millions UM et la fabrication de produit soit de grande consommation soit utilisant les matières premières locales.
- b) le régime de l'entreprise prioritaire.
Ce régime nécessite : un investissement de 15 millions UM étalé sur deux ans
et l'appartenance aux groupes d'entreprises réputées prioritaires en Mauritanie.
- c) le régime de l'entreprise conventionnée
Ce régime nécessite un investissement de 200 millions UM étalé sur 5 ans au plus.

Certains aménagements supplémentaires spéciaux sont prévus par le code si l'investissement est réalisé dans les régions les moins favorisées.

Les institutions devant concourir aux développements industriels créés depuis 1960 sont :

1°) La Banque Mauritanienne de Développement (BMD), créée en 1961 cet organisme de crédit, avait pour mission de mettre des capitaux à long terme à la disposition de l'économie en général. Fauts d'avoir pu trouver suffisamment de projets en mesure de justifier un financement, elle n'a eu qu'un effet très limité sur le développement économique. Il en est résulté que :

- a) le volume total des prêts est resté faible (205 millions d'Ouguiyas)
- b) plus d'un tiers de ce total a consisté en prêt à court terme, dont une partie importante de crédit à la consommation.

Actuellement cette banque est en voie de restructuration et de reorganisation.

Une modification profonde de son mode d'action devra lui permettre de concourir au financement des projets industriels, par un crédit accessible aux petites industries.

2°) La Direction de l'Industrialisation qui est un service de l'Administration, mais dont la principale tâche, avait été lors de sa création en 1968, de servir de contact entre l'Etat et les investisseurs privés.

La Direction de l'Industrialisation est chargée d'étudier les projets industriels soumis par les investisseurs, elle est aussi un conseiller à ces derniers pour leur indiquer et faciliter l'ensemble des procédures administratives nécessaires pour l'introduction des dossiers destinés demander le bénéfice des dispositions favorables du code des investissements.

En plus de ce rôle purement administratif la Direction de l'Industrialisation négocie pour le compte de l'Etat les contacts d'études et de réalisation des projets industriels.

3°) La Société Industrielle et Minière créée en 1972, cette société d'Etat devra se charger de l'étude et de la réalisation de certains projets industriels. Ces projets porteront pour la plupart sur la réalisation des industries de traitement de substances minérales.

En plus des projets importants qu'elle réalise maintenant (usine d'explosifs et marais salants) la SNIM fait étudier par des entreprises spécialisées la possibilité de réaliser : une raffinerie de pétrole et une sidérurgie.

4°) La Banque Centrale de Mauritanie (BCM), cet organisme de crédit qui est de création récente est appelé à jouer le rôle moteur dans le financement du développement industriel du pays par l'octroi d'un réescompte à moyen et à court terme favorable et pouvant bénéficier à des nationaux mauritaniens.

Si nous sommes amenés à formuler une stratégie du développement industriel dans les conditions qui sont citées plus loin, il va falloir que pour aborder nous nous fixons des objectifs à atteindre, parmi ceux-ci nous recommandons de retenir :

1°) La mise en valeur des ressources du pays :

La valorisation des ressources naturelles ou rurales du pays permettra la création d'une valeur ajoutée importante, favorisera le développement de la productivité et créera des effets induits et des effets d'entraînement. En plus de l'élévation du niveau de vie par les multiples emplois créés, les industries transformant des matières premières locales sont assurées d'un approvisionnement régulier et meilleur marché dans la plupart des cas.

Comme nous l'avons déjà indiqué certaines de ces ressources ne se prêtent pas à l'exploitation par la voie industrielle et méritent donc d'être amenées à un stade amélioré.

2°) créer des industries de substitution aux importations en vue de satisfaire certains des besoins fondamentaux de la population. On doit autant que cela est possible, commencer par réaliser celles de ces industries qui pourraient être à l'avenir approvisionnées en matières premières nationales (exemple : textiles, sucre etc...).

C'est ainsi d'ailleurs, que l'on pourrait arriver à multiplier les effets d'entraînement sur le reste de l'économie et particulièrement sur ce secteur dit traditionnel, qui laissera ainsi la place à une agriculture moderne tournée vers la satisfaction des besoins de l'industrie et non plus de la substance pure et simple.

En matière d'organismes à créer en vue de favoriser le développement industriel du pays, nous recommandons :

- 1) création d'un office national des pêches dont le rôle sera de dynamiser toute la politique de pêche.
- 2) Création d'un office de promotion industriel, dont le rôle sera de promouvoir la petite industrie et de suppléer l'État dans la réalisation des études et projets et de le représenter auprès des investisseurs étrangers et nationaux. L'office pourra coordonner et exécuter l'assistance de l'État aux industriels nationaux en leur apportant la formation et l'information indispensables.

L'Office qui sera doté d'une autonomie financière, peut avoir en son sein, un fond de crédit ou de garantie et pourra assister l'investisseur pour introduire auprès des organismes bancaires, son dossier de demande de financement.

- 3) Dans le secteur de la pêche la contrainte la plus importante étant l'approvisionnement des industries à terre, nous ne pouvons que recommander la création d'un office des pêches, dont le rôle principal sera de tout mettre en œuvre pour assurer l'approvisionnement des industries en matière première indispensable à leur fonctionnement.

L'excentricité du port de Nouadhibou par rapport au pays et surtout son éloignement des régions les plus peuplées, nous amènent à recommander la création future de certaines industries de la pêche dans le cadre du port en eau profonde de Nouakchott.

Pour atteindre ces objectifs des mesures importantes doivent être prises :

- 1°) Dans le domaine des ressources naturelles des recherches doivent être entreprises pour déterminer celles des ressources dont la transformation locale est économiquement viable et techniquement possible.

- Dans le secteur traditionnel certaines cultures doivent être, soit réalisées soit encouragées, ce sont en particulier : le coton, l'arachide, la canne à sucre etc... toute culture à vocation industrielle que nos conditions permettent de réaliser.

- Un élevage nouveau permettant l'obtention d'un bétail de meilleure qualité et assurant une permanence, quant à l'existence du cheptel, devra être rapidement recherché, le but pourra être atteint par la création de ranches ou fermes modernes où l'élevage sélectionné sera nourri.

Les centres de formations et les écoles techniques doivent être multipliés et adaptés aux conditions et aux besoins de notre développement, car si un pays sous-développé peut se faire prêter de l'argent ou obtenir des équipements pour la réalisation de ses projets, il y a une chose qu'il devra tout faire pour se donner soit-même ce sont les cadres et la main-d'œuvre qualifiés.-

ESTIMATION DES COMPTES ECONOMIQUES : PIB A PRIX CONSTANTS 1959-1969
(milliards d'ounguyas)

| | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <u>Secteur Rural</u> | | | | | | | | | | | |
| Agriculture | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,56 | 0,58 | 0,56 |
| Elevage | 1,64 | 1,56 | 1,72 | 1,70 | 1,84 | 2,04 | 2,10 | 2,10 | 2,30 | 2,37 | 2,36 |
| Industrie artisanale | 0,04 | 0,04 | 0,06 | 0,04 | 0,04 | 0,04 | 0,06 | 0,06 | 0,08 | 0,08 | 0,08 |
| Pêches | 0,08 | 0,08 | 0,1 | 0,09 | 0,1 | 0,1 | 0,12 | 0,12 | 0,14 | 0,24 | 0,2 |
| <u>Total</u> | <u>2,24</u> | <u>2,26</u> | <u>2,38</u> | <u>2,4</u> | <u>2,48</u> | <u>2,68</u> | <u>2,88</u> | <u>3,0</u> | <u>3,16</u> | <u>3,24</u> | <u>3,26</u> |
| <u>Vices</u> | 0,0 | 0,0 | 0,12 | 0,26 | 0,46 | 1,48 | 2,1 | 2,32 | 2,22 | 2,6 | 2,84 |
| <u>Industrie, Energie</u> | 0,66 | 0,06 | 0,06 | 0,06 | 0,08 | 0,1 | 0,12 | 0,14 | 0,16 | 0,18 | 0,2 |
| <u>Artisanat traditionnel</u> | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 0,1 | 0,1 | 0,12 | 0,12 | 0,12 | 0,12 |
| <u>Mécanisme et T.P.</u> | 0,12 | 0,06 | 1,38 | 0,98 | 0,48 | 0,28 | 0,26 | 0,26 | 0,54 | 0,58 | 0,68 |
| <u>Transport, commerce, services (1)</u> | 0,24 | 0,26 | 0,26 | 0,28 | 0,36 | 0,94 | 0,98 | 1,02 | 1,08 | 1,06 | 1,04 |
| <u>Administration</u> | 1,0 | 0,08 | 0,88 | 1,04 | 1,08 | 1,02 | 0,98 | 0,96 | 0,96 | 0,9 | 0,9 |
| <u>PIB au coût des facteurs</u> | <u>3,74</u> | <u>4,6</u> | <u>5,16</u> | <u>5,1</u> | <u>5,02</u> | <u>6,6</u> | <u>7,42</u> | <u>7,8</u> | <u>8,24</u> | <u>8,68</u> | <u>8,76</u> |
| <u>Impôts directs</u> | 0,14 | 0,16 | 0,34 | 0,44 | 0,42 | 0,4 | 0,44 | 0,38 | 0,48 | 0,56 | 0,68 |
| <u>PIB au prix du marché</u> | <u>3,88</u> | <u>4,76</u> | <u>5,5</u> | <u>5,54</u> | <u>5,44</u> | <u>7,0</u> | <u>7,86</u> | <u>8,16</u> | <u>8,72</u> | <u>9,24</u> | <u>9,44</u> |

(1) Y compris les entreprises publiques, non compris les impôts indirects.

TABIEAU 2.

Emploi effectif du secteur privé
Evolution par branche d'activité

| BRANCHES D'ACTIVITES | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| (Agriculture pêche | 326 | 400 | 470 | 489 | 583 | 445 | 482 | 1141 |
| (Mines et carrières | 3265 | 3515 | 3831 | 4075 | 4187 | 4211 | 4245 | 4876 |
| (Industrie de transformation | 191 | 273 | 138 | 153 | 107 | 69 | 189 | 271 |
| (Bâtements et travaux publics | 2003 | 2653 | 1435 | 1831 | 2042 | 2082 | 2476 | 2088 |
| (Eau, électricité, gaz | 124 | 102 | 119 | 127 | 306 | 234 | 170 | 237 |
| (Commerce et banques | 435 | 490 | 324 | 388 | 394 | 444 | 301 | 555 |
| (Transports | 841 | 953 | 655 | 649 | 638 | 722 | 512 | 918 |
| (Services | 405 | 586 | 696 | 576 | 576 | 610 | 396 | 443 |
| (| | | | | | | | |
| (ENSEMBLE : | 8090 | 8972 | 7718 | 8288 | 8884 | 8877 | 8871 | 10529 |

Emploi effectif en 1970

Régénération par branche d'activité et catégorie socio-professionnelle

| BRANCHES D'ACTIVITES | CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE | | | | | | TOTAL |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------|-------------|--------------|
| | Cadres habitués | Employés qualifiés | Ouvriers qualifiés | Aides spécialisés | Manœuvres | | |
| Agriculture Pêche | 30 | 57 | 51 | 190 | 215 | 638 | 1121 |
| Mines carrières | 126 | 1262 | 183 | 600 | 1154 | 1152 | 4878 |
| Industrie de transformation | 13 | 9 | 15 | 27 | 70 | 28 | 271 |
| Bâtiment et P.P. | 37 | 242 | 61 | 559 | 296 | 863 | 2088 |
| Eau électricité gaz | 36 | 21 | 19 | 67 | 52 | 30 | 237 |
| Commerce et banques | 55 | 78 | 185 | 26 | 84 | 127 | 555 |
| Transports | 38 | 49 | 119 | 204 | 138 | 370 | 918 |
| Services | 39 | 26 | 89 | 92 | 105 | 91 | 443 |
| TOTAL : | 374 | 1744 | 752 | 2124 | 2227 | 3308 | 10000 |
| | 3,6 | 15,6 | 7,1 | 20,2 | 21,1 | 31,4 | 100,0 |

LA MURITANIE
PROJETS INDUSTRIELS

A) Industries de construction mécanique :

- 1°) Matériel agricole
- 2°) Literie et fabrication de clous
- 3°) Atelier de réparation de véhicules et engins
- 4°) Carrosseries et aménagement de véhicules utilitaires
- 5°) Atelier de réparations navales
- 6°) Meubles - bois et métal -
- 7°) Sidérurgie (p.m.)
- 8°) Fonderie de cuivre (p.m.)
- 9°) Montage d'appareils électroniques (postes radio - magnétophones - moteurs électriques - etc...)
- 10°) Outils en fer et cuivre et éléments décoratifs
- 11°) Bateaux de petite pêche en fibre de verre

B) Industries chimiques :

- 1°) Savon en poudre et détergents divers
- 2°) Peintures, mastics et vernis
- 3°) Chaux
- 4°) Insecticides divers
- 5°) Gresil, eau de javel et vinaigre
- 6°) Acide sulfurique
- 7°) Encre
- 8°) Raffinerie de pétrole (p.m.)
- 9°) Savonnerie et bougies
- 10°) Poudre d'os
- 11°) Explosifs (p.m.)
- 12°) Industries chimiques basées sur la production du sel :
 - a) carbonate de sodium
 - b) soude caustique et chlore
 - c) sulfate de soude au hydro et acide chlorhydrique
 - d) chlorate de sodium
 - e) sodium pur

C) Industries Alimentaires :

- 1°) Laiterie à Rosso
- 2°) Pâtes alimentaires
- 3°) Sucre-Nouakchott
- 4°) Sirop
- 5°) Boissons gazeuses
- 6°) Minoterie
- 7°) Biscuiterie
- 8°) Bonbons et confiserie
- 9°) Nourriture de bétail
- 10°) Laiterie de Nouakchott
- 11°) Sucrierie de Kaedi
- 12°) Traitement de la gomme arabique

D) Industries animales et dérivées :

- 1°) Abattoir frigorifique de Nouakchott
- 2°) Abattoir frigorifique de Néma
- 3°) Tannerie à Néma
- 4°) Chaussures
- 5°) Poudre d'os
- 6°) Industrie du cuir (article de luxe pour exportation: sacs de dames reliure d'art - maroquinerie de haute qualité)
- 7°) Ranchs destinés à la production d'animaux pour l'exportation
- 8°) Frigorifique à Rosso

E) Industrie du bâtiment :

- 1°) Briqueterie
- 2°) Cimenterie
- 3°) Scierie
- 4°) Plâtrerie
- 5°) Matériaux préfabriqués
- 6°) Céramique et carrelage pour le bâtiment
- 7°) Tôles galvanisées et éléments en fibres ciment.

./...

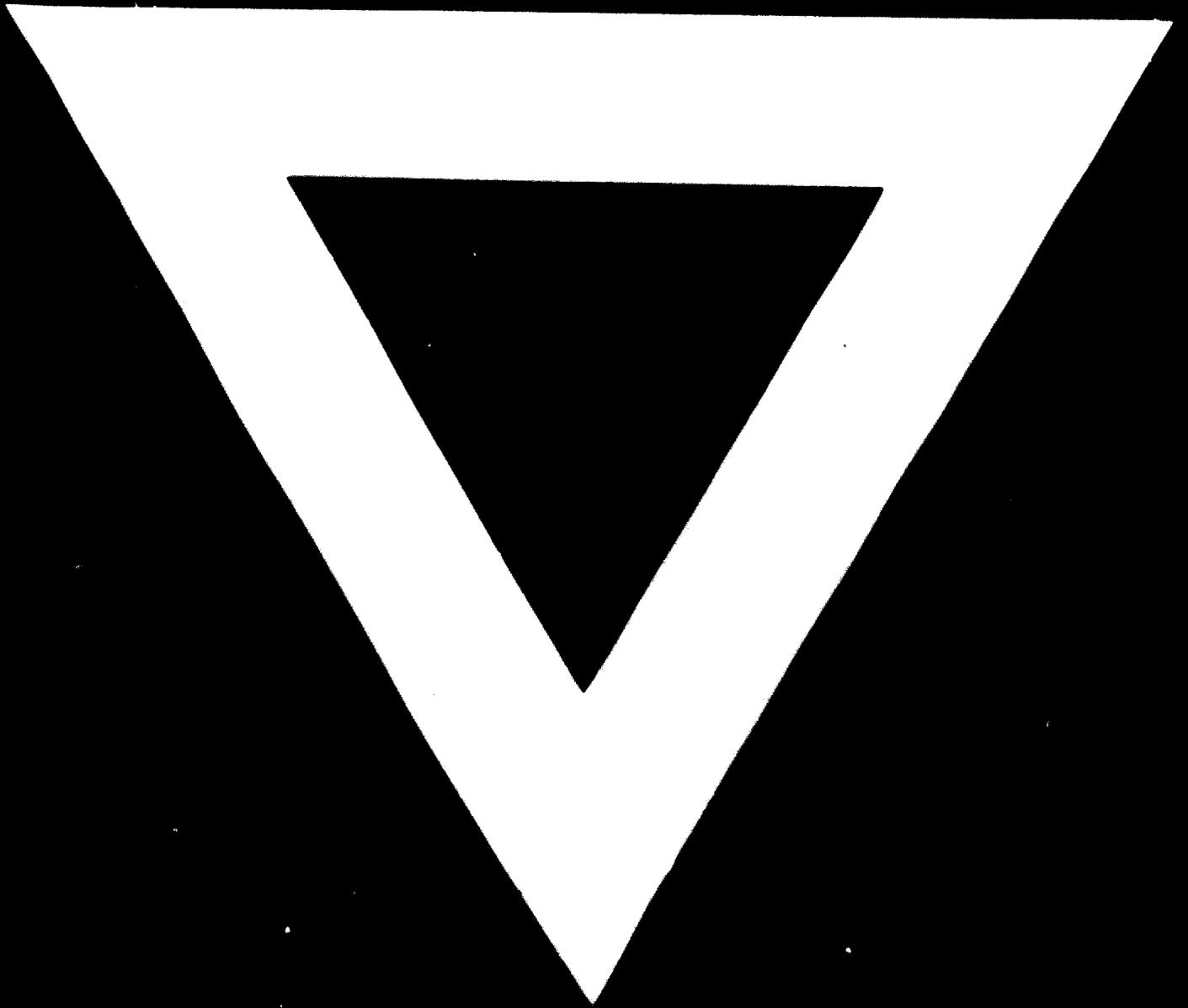
r) Industrie d'emballage et divers :

- 1°) Ustensiles et éléments en plastique
- 2°) Emballage en carton et papier
- 3°) Sacs en polypropylène
- 4°) Sacs en polyéthylène et papier à usage domestique
- 5°) Bouteilles et flacons destinés à l'emballage
- 6°) Cahiers
- 7°) Cigarettes
- 8°) Batteries de véhicules et rechargement des pneus
- 9°) Lampes tempêtes

6) Industries textiles et confection :

- 1°) Usine de textiles
- 2°) Confection d'habits de ville
- 3°) Confection d'habits de travail
- 4°) Bonneterie.





3 . 9 . 74